



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 29 septembre 2017

N° 2017-599

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUEH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2017 Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	Délibération N° 2017-599
--	---	---

Projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers à Bordeaux : lancement d'une opération d'aménagement - Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Préambule / contexte

Le quartier des Aubiers le Lac est retenu par l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) en tant que site d'intérêt régional. Ce quartier est également classé quartier prioritaire de la politique de la ville. En plein cœur du quartier de Bordeaux Maritime, les Aubiers autrefois isolé et relégué aux confins de la ville se trouve aujourd'hui au centre d'un grand territoire qui s'est fortement développé.

Afin de préparer la convention avec l'ANRU à venir, un travail d'actualisation du projet urbain a été lancé à la fin de l'année 2016 pour approfondir les grands axes qui avaient émergé du « workshop » mené plus tôt dans l'année.

Le pilote de ce projet de renouvellement urbain est Bordeaux Métropole, conformément à la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains.

L'actualisation du projet urbain a été confiée au groupement d'étude FLINT dont la mission est de donner un nouveau souffle, une nouvelle ambition au projet urbain dont les contours avaient été définis initialement en 2012.

La phase d'actualisation du projet est en cours, portant sur les thèmes suivants : l'habitat, les espaces publics et les voiries, les équipements publics, le développement économique.

Indissociable de la conduite d'un processus participatif impliquant les habitants à l'élaboration du projet, il s'agit de valoriser cette démarche de projet dès à présent, en particulier dans le cadre des procédures opérationnelles et réglementaires d'aménagement urbain qui s'imposeront pour permettre sa réalisation.

Les enjeux du projet de renouvellement urbain sont d'enrayer le processus de dépréciation et les dysfonctionnements urbains qui caractérisent ce quartier, et de redonner une attractivité globale au secteur.

Dans cette perspective, il est proposé d'activer une phase d'études et de concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement.

2. Les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement

Les objectifs généraux du projet de renouvellement du quartier des Aubiers le Lac, inscrits dans la convention cadre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, sont les suivants :

- développer la mixité urbaine par le développement de l'activité économique,
- désenclaver le quartier notamment par un maillage viaire paysagé de qualité tenant compte des qualités intrinsèques du territoire et le relier à la ville,
- développer une plus grande mixité sociale notamment par des constructions nouvelles.

3. Le périmètre de l'opération d'aménagement

Le périmètre prévisionnel de l'opération d'aménagement, tel que figurant en annexe, est celui du périmètre d'étude opérationnel confié à l'équipe pluridisciplinaire.

4. Les modalités de concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement

L'implication des habitants dans l'élaboration puis la réalisation du projet est une volonté forte de la ville de Bordeaux, de Bordeaux Métropole, ainsi que des acteurs mobilisés sur le quartier.

En matière de concertation et de démocratie participative, plusieurs actions ont déjà eu lieu sur le quartier des Aubiers en lien avec le projet de renouvellement urbain :

- 2011 : trois ateliers de concertation menés avec les habitants des Aubiers pour enrichir le projet et valider le plan-guide,
- 2012 : validation du projet urbain par le Conseil municipal de Bordeaux et signature de la convention de gestion urbaine de proximité puis présentation aux habitants,
- 2010-2015 : premières opérations : réhabilitation du terrain de foot, création d'une crèche, destruction de l'immeuble-pont C2, création d'une aire de jeux résidence du Lac, ouverture du point info projet urbain des Aubiers (2014), réfection du cours des Aubiers,
- 2014-2017 : marches exploratoires de femmes,
- 2016 : installation des six conseils citoyens bordelais dont le conseil citoyen du Lac. Dès lors, invitation des représentants du conseil citoyen du Lac à siéger aux Comités de pilotage (Copil) du Programme de renouvellement urbain (PRU) des Aubiers,
- 2017 : réalisation d'un diagnostic par le groupement FLINT afin de recenser les besoins des associations logées sur le quartier et envisager des regroupements au sein de locaux mieux adaptés.

Le groupement FLINT a donc développé une stratégie de concertation autour d'un projet urbain qui doit concilier le temps court des habitants (les actions qui doivent être menées de manière urgente) avec le temps long du projet urbain. Deux phases du projet sont donc préconisées : les Aubiers à l'horizon de 2022 et les Aubiers 2030.

Devant l'urgence à développer le renouvellement du quartier et la nécessité d'inclure le plus grand nombre, il est proposé d'amorcer des cycles de coconstruction dès l'automne 2017, et ainsi de les mettre à profit dans le cadre des obligations qui incombent au porteur de projet pour permettre la création d'une opération d'aménagement.

La stratégie de concertation se fixe 3 enjeux principaux :

- toucher les publics silencieux éloignés des instances de participation et des structures : les démarches devront s'adapter au caractère multiculturel du quartier (favoriser le visuel et l'oralité),
- associer fortement les associations et structures locales : le tissu associatif des Aubiers est riche ; il faut donc mobiliser ce tissu de manière à favoriser la participation citoyenne,

- tirer profit des actions de participation existantes : des marches exploratoires sont innovantes et ancrées sur le quartier, elles méritent d'être amplifiées ; de même, de nombreuses personnes sont mobilisées dans le conseil citoyen et la commission permanente, il convient donc de mettre ces instances au cœur du dispositif.

Par conséquent, et conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, il convient que Bordeaux Métropole, au regard du contenu du projet et des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement associant les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées autour de l'élaboration du projet.

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- évènementiel le 30 septembre pour lancer la concertation auprès de tous : organisation sur une demi-journée d'une réunion publique, d'ateliers de travail avec les habitants etc,
- au cours de cet évènement, sera présenté l'outil « cartice » : cet outil informatique « web » permettra à chaque habitant de faire des propositions quant à l'aménagement du quartier. Cet outil a l'avantage par ailleurs de mobiliser le public en dehors des temps de travail formalisés de concertation puisqu'il est disponible 24h/24. Il constitue un complément de l'espace en ligne sur le site de la concertation de Bordeaux Métropole. Il ne nécessite aucune installation informatique (page web) et peut être aussi bien utilisé sur ordinateur, tablette et smartphone. Les acteurs associatifs pourront se saisir de cet outil pour mobiliser leur public,
- d'autres ateliers de travail (par thème) seront par la suite organisés ainsi que des réunions publiques ; ces ateliers mobiliseront des démarches et outils (balades urbaines, cartes géantes, jeu de plateau) permettant l'expression du plus grand nombre,
- le point information présent sur le quartier permettra de mettre en œuvre une exposition de l'avancement du travail sous forme de panneaux ; sera également mis à disposition auprès des habitants un recueil sur toute la durée de la concertation préalable, en complément de l'outil Cartice et de l'espace de concertation en ligne de Bordeaux Métropole.

Il est proposé d'ouvrir la concertation préalable le 30/09/2017, et de la porter jusqu'avant l'été 2018.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme,

VU la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains par laquelle le projet de renouvellement urbain des Aubiers le Lac est de portée métropolitaine,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la définition et la mise en œuvre d'une opération d'aménagement sont nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs du projet de renouvellement du quartier des Aubiers le Lac,

DECIDE

Article1 : de constituer l'opération d'aménagement appelée « Projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers le Lac » dont le périmètre est défini sur la carte figurant en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'approuver les objectifs de l'opération d'aménagement tels que présentés dans le rapport de présentation,

Article 3 : d'arrêter les modalités de la concertation telles que décrites dans le rapport de présentation,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et à en fixer la date de clôture, et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 OCTOBRE 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 11 OCTOBRE 2017	Monsieur Jean TOUZEAU